

TEXTE COMPARATIF

(Document de travail - texte ne pouvant être amendé)

Proposition de loi
visant à la création d'un centre hospitalier universitaire en Corse

(Première lecture)

Le présent texte comparatif ne constitue qu'un document de travail faisant apparaître l'évolution du texte à l'issue des travaux de la commission. Figurent :

- ~~en caractères barrés~~, les dispositions supprimées par la commission ;
- **en caractères gras**, les dispositions introduites par la commission.

Les liens dans la marge de droite permettent un accès direct au dispositif de chaque amendement adopté par la commission

Article 1^{er}

① L'article L. 6141-2 du code de la santé publique est complété par un alinéa ainsi rédigé :

② « Chaque **région comprend au moins** ~~chef lieu de région est le siège d'un centre hospitalier universitaire.~~ »

Commenté [CAS1]: [Amendement AS2](#)

Article 2

① I. – L'article 1^{er} entre en application à compter ~~du vigueur~~ le 1^{er} janvier ~~2030~~²⁷.

Commenté [CAS2]: [Amendement AS5](#)

Commenté [CAS3]: [Amendement AS3](#)

② II. – Un décret détermine les modalités d'application de la présente loi. Il établit le calendrier **et les étapes de la mise en place, avant l'échéance mentionnée au I du présent article,** ~~de la mise en place progressive d'un centre hospitalier régional puis d'un centre hospitalier universitaire dans le chef lieu de la Collectivité de Corse,~~ **en tenant compte des spécificités locales.**

Commenté [CAS4]: [Amendement AS6](#)

Commenté [CAS5]: [Amendement AS4](#)

Commenté [CAS6]: [Amendement AS12](#) et [sous-amendement AS13](#)

Article 3

① I. – La charge pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services

② II. – La charge pour les organismes de sécurité sociale est compensée à due concurrence par la majoration de l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services.